VILLE DE QUIMPER CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 novembre 2017 Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre DOUCEN

N° 10

ACTE RENDU EXECUTOIRE

ompte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 16/11/2017
- la transmission au contrôle de légalité le : 15/11/2017 (accusé de réception du 15/11/2017)

Acte original consultable au service des assemblées Hôtel de Ville et d'agglomération 44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

Charte 'Ya d'ar brezhoneg' Engagement vers le niveau 3

Depuis quinze ans, la ville de Quimper s'est engagée à mettre en place des actions en vue de développer la langue bretonne dans l'action publique municipale. La certification de niveau 2 de la charte Ya d'ar Brezhoneg, instituée par l'Office Public de la Langue Bretonne a été délivrée en 2012. En juin 2015, une déclaration solennelle en faveur de la langue et de la culture bretonne était adoptée à l'unanimité par le conseil municipal. Aujourd'hui, il est souhaitable que la ville puisse gravir un échelon supérieur et s'engager dans un processus de certification pour atteindre le niveau 3 de la charte Ya d'ar Brezhoneg d'ici la fin du mandat. Quimper deviendrait ainsi la première ville bretonne de plus de 50 000 habitants à engager une telle démarche.

Pemzek vloaz 'zo eo kroget Ti-Kêr Kemper da gas oberoù war-raok evit diorren ar brezhoneg en obererezh foran kêr. Roet e oa bet e 2012 testeniekadur live 2 ar garta Ya d'ar Brezhoneg, savet gant Ofis Publik ar Brezhoneg. E miz Mezheven 2015 e oa bet degemeret a-unvouezh gant ar c'huzul-kêr, un disklêriadenn solenn evit yezh ha sevenadur Breizh. Hiriv an deiz e vefe un dra vat ma c'hellfe Kêr tizhout ul live uheloc'h hag engouestlañ ur youl fetis da dapout an testeniekadur betek tizhout live 3 ar garta Ya d'ar brezhoneg a-raok fin ar respetad. Evel-se, Kêr Gemper a deufe da vezañ ar gêr gentañ ouzhpenn 50 000 annezad, oc'h engouestlañ seurt doare-ober.

La ville a déjà réalisé des actions significatives. Au total, 11 actions ont été validées par l'Office Public de la Langue Bretonne dans le cadre du niveau 2.

Depuis 2014, les actions sont menées de manière plus volontariste. Ceci se traduit notamment par la création d'un poste d'adjoint et le recrutement en 2016 d'un agent de catégorie A pour le pilotage des actions.

Dans le domaine de la communication et de la visibilité, la ville a étendu les invitations bilingues pour toutes les manifestions, développé les titres bilingues dans le Mag, rajouté des articles, développé les pages en breton sur le site internet, affiché la fonction des élus sur la porte de leur bureau, dénommé les nouvelles voies dans les deux langues, adopté récemment une charte d'utilisation du breton dans la collectivité, décidé la pose de plaques de rues bilingues, créé un prix littéraire en langue bretonne doté de 1 500 €.

Récemment, l'association de doublage Dizale a obtenu le soutien de Quimper Bretagne Occidentale pour son installation au Chapeau Rouge.

La collectivité intervient également en soutenant les associations et événementiels en lien avec la langue et la culture bretonne (ar Redadeg, Fest-Noz Kalanna, Noz Gwen ha Du, Ti ar Vro, Festival de Cornouaille).

Sur le plan éducatif, la ville œuvre pour le développement des filières d'enseignement bilingue (public, Diwan) et les actions d'initiation au breton sur le temps scolaire ; elle offre des livres en breton à Noel aux enfants des classes bilingues, soutient les projets du PEL liés à la culture bretonne. De nombreuses actions d'information et de communication ont été menées en vue de la création d'un nouveau site bilingue public. Le projet n'a pu aboutir en raison du faible nombre d'élèves inscrits. La recherche d'un nouveau site sera poursuivie.

Concernant Diwan, la ville accompagne le projet de création d'un 3^{ème} site. KELENN, le centre de formation des enseignants Diwan reçoit le soutien de l'agglomération. Il est à la recherche de nouveaux locaux à Créac'h Gwen, à proximité de l'UBO, ce qui lui permettrait de bénéficier des services du campus et faciliterait le développement du collège Diwan sur le site actuel à Penhars.

Concernant la Petite Enfance, la crèche Les Petits Mousses est bien engagée dans le bilinguisme, ayant obtenu le niveau 2 de la charte Divskouarn en 2016. L'Institut Petite Enfance, dirigé par Boris Cyrulnik, consacre une journée professionnelle sur le bilinguisme précoce en novembre 2017. Cet évènement permettra de mettre en valeur les intérêts du bilinguisme dès le plus jeune âge.

La formation des agents à la langue bretonne se poursuit sur le temps de travail ; la formation intensive d'un agent, dont le poste nécessite la connaissance du breton, est budgétée en 2017.

Le niveau 3 de certification de la charte Ya d'ar brezhoneg correspond à la réalisation d'au moins 15 actions dont 13 obligatoires et 2 facultatives parmi les 55 actions proposées.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 de retenir les actions obligatoires suivantes :
 - Action 1- Mise en place de panneaux bilingues aux entrées et sorties de la commune (action réalisée).
 - Action 2- Cartons d'invitations bilingues pour les manifestations culturelles organisées par la commune (action réalisée).
 - Action 3- Message bilingue sur le répondeur vocal de l'hôtel de ville (action en bonne voie).
 - Action 7- Mise en place de plaques de rues bilingues sur l'ensemble des voies (action à réaliser selon une programmation pluriannuelle). Aujourd'hui, toutes les nouvelles voies sont bilingues et de nouvelles plaques de rues seront installées en priorité dans le centre-ville historique.
 - Action 8- Logo de la ville obligatoirement bilingue (action en cours).
 - Action 22- Financement d'actions de formation professionnelle permettant au personnel municipal volontaire d'apprendre la langue ou de se perfectionner en breton. L'action sera validée lorsque les agents suivront des formations longues (type stage intensif de 6 mois ou formation CNFPT 180h/an). (une dotation budgétaire pour le financement d'une formation longue est prévue).
 - Action 25- Développer l'enseignement bilingue dans la commune. L'action sera validée lorsque l'offre bilingue sera présente dans 20% des écoles publiques et lorsque les effectifs scolarisés dans le primaire bilingue représenteront 10% des effectifs globaux.

La prise en compte de l'effectif global des effectifs bilingues sur l'ensemble des communes de l'agglomération permettrait d'atteindre plus rapidement cet objectif.

- Action 27- Signalétique bilingue pour toute nouvelle opération (action réalisée).
- Action 28 Signature d'un contrat de mission avec l'OPLB pour inscrire l'action dans la durée et en assurer le suivi (action réalisée).
- Action 34 Aide financière et/ou technique à la mise en place d'une crèche en langue bretonne dans la commune ou au niveau intercommunal (action à réaliser).

À ce jour, il n'existe pas de projet de création de structure bilingue associative.

- Action 41 - Proposer des séances de découverte de la langue bretonne aux élèves monolingues dans le cadre des TAP ou activités périscolaires (action non réalisée faute de prestataires).

De nombreuses actions sont menées dans le cadre périscolaire autour de la culture bretonne et sensibilisation au vocabulaire breton. Il est à noter qu'aucun prestataire n'a répondu favorablement à ce jour pour la mise en place de séances de découverte de la langue en raison du cadre horaire imposé pour ces prestations. À l'avenir, les centres de loisirs devraient offrir d'avantage d'opportunités.

- Action 48 Prendre en compte la compétence langue bretonne dans le recrutement d'animateurs (dans les centres socioculturels, les centres de loisirs, les centres de vacances) (action réalisée).
- Action 52- Doter les classes bilingues des écoles publiques d'ATSEM bilingues (action réalisée).

2 - de retenir les actions facultatives suivantes :

- Action 46 Rendre bilingues les affiches créées ou commandées par la ville pour promouvoir les manifestations organisées sur le périmètre communal (action en cours dans le cadre de la charte interne d'utilisation du breton).
- Action 51- Mettre en place des séances d'initiation au breton dans les lieux d'accueil de la Petite Enfance (crèches, relais, assistantes maternelle, MAM) (action à poursuivre).
- Autre condition : Les communes de plus de 50 000 habitants nommeront un agent brittophone qui suivra et coordonnera la politique linguistique (action réalisée : création d'un poste de chargé de mission langue bretonne en 2015).
- 3 de se prononcer sur un délai de trois ans pour la réalisation des actions.